

CGT

Unité fonderie

Jeudi 4 janvier 2018

Les élus CGT de la fonderie vous présentent, ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs voeux pour l'année 2018.

Grace au soutien et à la solidarité , Faouzy va réintégrer son poste de travail.

L'attente a été longue et difficile pour Faouzy, en mise à pied conservatoire depuis 1 mois et demi.

- L'entretien préalable à une sanction disciplinaire pouvant aller au licenciement a eu lieu le **28 novembre**.

La direction de PEI avait 1 mois maximum pour prendre sa décision.

- Faouzy a été prévenu de sa réintégration par courrier le **28 décembre...**

Un mois pour prendre cette décision? Que s'est-il passé?

Nous savons que la direction de PEI a essayé à plusieurs reprises d'obtenir sa démission, puis «un arrangement», Faouzy, soutenu par l'ensemble des salariés de la fonderie, par un élu PEI, a tenu bon.

Faouzy remercie chaleureusement tous les salariés qui l'ont soutenu, car soyons clairs, sans ce soutien (rappelons que la pétition a été signée par 304 salariés de la fonderie), la direction de PEI l'aurait tout simplement licencié, sans raison.

Faouzy va donc réintégrer son poste de travail le 8 janvier, la direction doit lui payer «tous ces jours de mise à pied».

Une collecte a été réalisée, 1200 euros ont été récoltés et remis à Faouzy. Pour la CGT, il était hors de question que Faouzy et sa famille passent les fêtes de fin d'année sans salaire.

Si l'intégralité de son salaire lui est reversée, nous allons voir avec lui comment utiliser la collecte à bon escient, nous vous tiendrons informés.

Revenons sur les faits : que pouvait bien reprocher la direction de PEI à Faouzy pour le mettre à pied à titre conservatoire.

La mise à pied à titre conservatoire est une procédure utilisée pour les faits très graves, (exclusion immédiate de l'entreprise, sans salaire) là, on frise le ridicule...

voilà ce qui est noté dans la lettre du 27 décembre :

Les faits reprochés : **«Altercation relative à l'utilisation de matériel dont la société n'a pas la charge».**

Ce qui est reproché à Faouzy par sa «supérieure hiérarchique», c'est d'avoir travaillé avec un chariot TFN, et non PEI. Faouzy a expliqué que son chariot PEI était en très mauvais état et qu'il était obligé d'utiliser son ancien chariot TFN. Faouzy avait d'ailleurs signalé ce problème à son chef de site afin d'obtenir un nouveau chariot, demande restée sans réponse...

La direction conclut ainsi : **«Vos explications nous ont permis de modifier notre appréciation des faits. De ce fait, nous annulons votre mise à pied conservatoire à compter de ce jour et vous demandons de réintégrer votre poste de travail...»**

Ce que la direction ne dit pas, c'est que Faouzy a également demandé, une fois de plus, que lui soient payés les retards de salaire dus depuis des mois...retards régularisés depuis....

un mois et demi de mise à pied, volonté de la direction de PEI de licencier un salarié pour ça?

Le plus grave, c'est que sans soutien, il serait aujourd'hui au chômage !!!

Tout n'est pas réglé pour autant, le manque de matériel pour travailler est toujours présent, nous allons également veiller à ce que les pressions exercées sur les salariés cessent. La direction générale de PEI doit jouer son rôle, faire une enquête et voir ce qui pêche vraiment, tant au niveau matériel qu'au niveau du management, certains comportements ne sont pas acceptables...à bon entendeur...